Pour l'ensemble des SPU: Travaux : 9

Rivière La Menoge

Ruisseau de l'Ile

Torrent L'Arve

Ruisseau des Marais

Ruisseau du Creux de Nand

Ruisseau des Crottes

Ruisseau des Champs d'en bas

Ruisseau de la Lande

Ruisseau des Tattes

Travaux : 1
Travaux : 2
Travaux : 3
Travaux : 4
Travaux : 5
Travaux : 6
Travaux : 7
Travaux : 8

Recommandation: 1
Recommandation: 2

D n°1
D n°2
D n°3
D n°4
D n°5

SPU 1
SPU 2
SPU 3
SPU 4
SPU 5

Puits perdu

Département de La Haute-Savoie

Commune D'ARTHAZ PONT-NOTRE-DAME

****

Annexes Sanitaires au PLU

VOLET : Eaux Pluviales

****

- Travaux et recommandations -

Réseaux:

- Réseau d'eaux pluviales existant
- Fossé
- Ruisseaux

Divers :

- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Puits d'infiltration

Travaux et Recommandations :

- Travaux préconisés
- Recommandations

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 20/03/17 , approuvant le PLU d'Arthaz Pont Notre Dame.

Le Maire,
Alain CIABATTINI

Date: 15 février 2017
Echelle: 1/4 000
Fichier: AS_EP_trvx_ARTHAZ.dwg
Dessin: L. BANNAY

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: nicot.b@orange.fr
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Travaux :

Travaux n°1: Mettre en place des éléments de drainage de la voirie. Créer un dispositif d'infiltration en bordure de voirie (puits ou tranchées).

Travaux n°2: Réhabiliter le puits d'infiltration existant.

Travaux n°3: Mettre en place un dispositif de dessablage en amont des ouvrages d'infiltration.

Travaux n°4: Réduire le débit d'eaux pluviales à l'échelle du bassin versant par la mise en place d'ouvrages de rétention-infiltration.

Travaux n°5: Créer un ouvrage de dissipation de l'énergie hydraulique au niveau du point de rejet du réseau EP.

Travaux n°6: Mettre en place une couverture végétale permettant de stabiliser le remblai.

Travaux n°7: Réaliser des sondages afin de contrôler le dimensionnement des puits d'infiltration.

Travaux n°8: Définir et créer un exutoire pour toute ou partie de la zone.

Travaux n°9: Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'éxutoire.

Recommandations :

Recommandation n°1: Veiller à l'entertien régulier du dispositif de drainage existant .

Recommandation n°2: Réduire la taille du bassin versant drainé à l'origine des inondations en augmentant le nombre de puits d'infiltration de part et d'autre du point bas.

Echelle
0 50 100 m